



Conseil Municipal - Procès-Verbal Séance du 04 février 2025 à 20h30

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Congard, dûment convoqué le 28 janvier 2024, s'est réuni sous la présidence de Didier HURTEBIZE, Maire

Présents : Messieurs Didier HURTEBIZE, Pascal GUEZO, François BEDARD, Cyril LEGRAND, Benjamin DANILO, Ludovic JARNIER
Mesdames Christelle QUEMARD, Uriell WINCKEL, Catherine BONNARD, Marie-Paule QUELLARD, Emilie HEDAN

Pouvoirs : Alain GUERRIER donne pouvoir à Pascal GUEZO

Absents : Baptiste PHILIPPOT, Maxime AUBERT

Mme Uriell WINCKEL est désignée secrétaire de séance.

1 - Approbation du Procès-Verbal du 06 janvier 2025 Délibération 2025-02-01

Le procès-verbal du 06 janvier 2025 a été préalablement envoyé aux conseillers municipaux.

Mr le Maire demande s'il y a des questions ou des commentaires.

Après délibération, le Procès-Verbal du 06 janvier 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2 - Budget Le Verger : délibération DM n° 1 Délibération 2025-02-02

Pour la prise en charge des frais de dossier d'une vente, il convient d'établir une décision modificative sur le budget du lotissement Le Verger, de la façon suivante :

			Ouverture	Réduction
Fonctionnement	Dépenses	C/011 - charges à caractère générales	15,00 €	/
	Recettes	C/ 75 - Autres produits de gestion courante	15,00 €	/

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité de ses membres présents, accepte la décision modificative ci-dessus.

3 - Ouverture et tarifs du camping 2025 Délibération 2025-02-03

L'année 2025 étant commencée, il faut définir les dates d'ouverture ainsi que les tarifs du camping.

Il est proposé de garder une ouverture à la date du 1^{er} mai et une fermeture au 30 septembre 2025.

Mr le Maire soumet au vote les dates d'ouverture et les tarifs 2025.

Après délibération, les Conseillers municipaux acceptent à l'unanimité les tarifs 2025 suivants :

Tarifs Camping Municipal 2025

Campeur	3,20 €/jour
Enfant moins de 7 ans	1,10 €/jour
Emplacement	3,00 €/jour
Electricité	3,70 €/jour
Taxe de séjour	0,20 €/jour/personne + 18ans
Location cabane	18,00 € / jour
Animaux	0,50 €/jour/animal
Douche personne extérieure au camping	2,00 €/personne/douche
Garage mort (limité à 3 jours consécutifs)	3,00/jour

4 - Dispositif argent de poche Délibération 2025-02-04

Depuis quelques années, le dispositif argent de poche est mis en place au mois de juillet. En 2024, la commune a accueilli une dizaine de jeunes.

Il est proposé de reconduire ce dispositif pour l'année 2025.

Pour faciliter le paiement des jeunes, il serait préférable d'augmenter la régie à 1 500 €, pour le moment limitée à 500 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ses membres présents, de reconduire le dispositif pour l'année 2025 et d'augmenter la régie à 1 500 €.

5 - Location salle des sports aux associations de Pluherlin Délibération 2025-02-05

La commune de Pluherlin procède à des travaux de réhabilitation de la salle des sports.

De ce fait, les associations n'y ont plus accès et ont demandé à la commune de Saint-Congard l'utilisation de la salle des sports communale.

Les locaux sont mis à leur disposition depuis le mois de septembre 2024 et cela devrait durer jusqu'à la fin de la saison sportive, soit jusqu'au mois de mai 2025.

Mr le Maire a rencontré le Maire de la commune de Pluherlin et ils se sont mis d'accord pour qu'une participation financière soit demandée à cette commune. Celle-ci s'élèverait à la somme de 300 €.

Après délibération, les conseillers municipaux acceptent de demander une participation de 300 € pour l'année sportive 2024/2025 à la commune de Pluherlin pour l'utilisation de la salle des sports.

6 - Remboursement des frais de caméra

Délibération 2025-02-06

La commune de Saint-Congard ne dispose pas de carte bleue pour les paiements.

Seulement, pour que les caméras installées au niveau des ordures ménagères de la Tronçonnais fonctionnent, il faut payer tous les mois un abonnement directement sur internet.

Cet abonnement n'est pas payable par mandat administratif.

En attendant de disposer d'une carte bleue, Mr le Maire paye avec sa carte personnelle et avance les fonds.

Il serait bien que la commune le rembourse des frais engagés qui s'élèvent à la somme de 19,52 €.

Après délibération, les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité de rembourser Mr le Maire de ces frais pour un montant de 19,52 €.

7 - Travaux camping : délibération validation devis SAUR + devis électricien

Délibération 2025-02-07

Dans le cadre des travaux du camping, deux nouveaux devis sont à valider :

- SAUR : branchement eau potable : **2 589,65 € HT**
- SARL GUIL : remplacement coffrets alimentation électrique : **13 918,00 € HT**

Le remplacement des coffrets prise de courant fait partie du programme de modernisation du camping dont la commune a obtenu les subventions de la DETR et du Conseil Départemental du Morbihan.

Le devis de la SAUR concerne l'alimentation en eau potable de la borne eau/électricité qui sera installée sur le ponton du camping par la Région Bretagne pour les bateaux naviguant sur le canal.

L'alimentation électrique sera réalisée par Morbihan énergies avec zéro reste à charge pour la commune. Le coût d'ouverture de tranchée sera mutualisé.

Après délibération, les conseillers municipaux acceptent les deux devis à l'unanimité et chargent Mr le Maire de procéder à sa signature.

8 - Convention accès aux services facultatifs du CDG 56

Délibération 2025-02-08

A plusieurs reprises, la commune a utilisé des services facultatifs du CDG 56 pour pallier au manque de secrétaire de mairie par exemple.

Pour pouvoir faire appel à ces services facultatifs en cas de besoin, il convient de signer une convention « d'accès aux services facultatifs proposés par le CDG56 ».

Celle-ci ne dispose pas d'engagement financier mais permet à la commune de signer un contrat dans l'urgence.

Le Conseil Municipal accepte la convention à l'unanimité de ses membres présents et charge Mr le Maire de procéder à sa signature.

9 - Diagnostic de l'éclairage public

Délibération 2025-02-09

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une personne de Morbihan énergies est venue faire une formation sur l'utilisation de la plateforme Smartgeo. Trois agents communaux étaient présents.

Cette plateforme répertorie tout le parc d'éclairage public de la commune. Chaque point d'éclairage ainsi que les armoires électriques y sont enregistrés avec tous les détails pour chacun.

Seulement, pour optimiser cette plateforme, il conviendrait de réaliser un diagnostic de l'éclairage public.

Morbihan énergies propose l'élaboration de ce diagnostic afin que la commune dispose de toutes les informations de son parc (nombre exact de lampadaires,...).

Connaître dans les détails du parc d'éclairage public permettrait une meilleure supervision et une prise en charge des lampadaires en cas de soucis.

Quel est le coût du portail ? Gratuit, son utilisation est incluse dans la convention signée avec Morbihan énergies pour le suivi et l'entretien du parc d'éclairage public.

Le coût du diagnostic est de 1 708 € HT, payé en une seule fois.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité de ses membres présents, de réaliser un diagnostic de l'éclairage public et charge le Maire de procéder à la signature de la convention.

10 - Modification des horaires d'éclairage public

Délibération 2025-02-10

Suite à la baisse du coût de l'électricité, Mr le Maire souhaite revoir les horaires d'éclairage public.

Il propose également que l'éclairage soit allumé jusqu'à 22h00 dans le camping aux mois d'août et, si besoin, au mois de septembre.

Il propose également que l'éclairage soit allumé jusqu'à 22h00 aux mois d'août et septembre dans le camping.

Les conseillers municipaux acceptent cette modification horaire de l'éclairage public à l'unanimité.

11 - Avenant contrat réservation des places à la crèche de Pleucadeuc

Délibération 2025-02-11

La crèche de Pleucadeuc augmente ses tarifs de 1,84 % à compter du 1^{er} janvier 2025.

Un avenant à la convention doit être signé.

Est-ce que les lits réservés sont occupés ? Oui, ils sont occupés à 100% et il y a même des familles qui attendent une place disponible.

Face à la demande, il serait bien que des assistantes maternelles s'installent dans le village.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, accepte cet avenant et charge le Maire de procéder à sa signature.

12 - Convention audit du système d'information par la comcom OBC

Délibération 2025-02-12

De plus en plus de communes sont victimes de cyber-attaques qui peuvent avoir de graves conséquences.

La communauté de communes OBC propose des services mutualisés pour la réalisation d'un audit sur le parc informatique de la commune. Mr le Maire propose de signer une convention permettant de réaliser cet audit.

Mr le Maire ajoute qu'un audit préalable doit être réalisé, gratuitement, par la gendarmerie. Le coût de l'audit fait par la communauté de commune OBC est de 200 € par jour d'intervention. Ils estiment à 3 jours le temps de travail pour un parc de moins de 10 machines sur un site.

Cela fera un total de 600 € pour la commune de Saint-Congard.

Quelle différence entre l'audit de la gendarmerie et celui de OBC ? Ce sont des audits complémentaires. Celui d'OBC propose un accompagnement et des solutions.

Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité la réalisation d'un audit du système d'information.

13 - Achat de terrain près du cimetière

Délibération 2025-02-13

Le propriétaire d'une parcelle située à côté du cimetière communal souhaite procéder à sa vente.

Le prix de ce terrain est estimé à 30 000 € pour une dimension de 1 695 m² soit 18€ par m².

Le projet est de racheter ce terrain et de procéder à une division de la parcelle : une partie offrirait la possibilité d'agrandir le cimetière et l'autre revendue pour une construction future.

En effet, il y a eu beaucoup de décès ces dernières années et le cimetière contient de moins en moins de places disponibles.

Les frais d'agence et de notaire seront à la charge de la commune.

Après délibération, les conseillers municipaux acceptent l'achat de ce terrain à 30 000 € et chargent le Maire de procéder à la signature de l'acte notarial.

14 - Proposition don de parcelle

Délibération 2025-02-14

Mr et Mme HUCKLE sont propriétaires d'une parcelle située à Bignac Bas.

Il cherche à vendre depuis plusieurs années sans succès. Le bâtiment étant en très mauvais état et en zone non constructible, les acheteurs ne sont pas intéressés.

C'est pourquoi, Mr et Mme HUCKLE souhaitent faire don de cette parcelle à la commune.

Mr le Maire ajoute que le bâtiment est en ruine donc à démolir et la situation du terrain ne permet pas à la commune d'y avoir un projet.

Il propose aux conseillers municipaux de refuser ce don qui engendrerait des frais importants à la commune.

Après délibération, les conseillers municipaux refusent ce don de parcelle.

15 - Point sur le dossier de la médiathèque

Mr le Maire présente un tableau récapitulatif du coût total des travaux à la médiathèque :

Le coût total est très important suite notamment à l'arrêt des subventions par le Conseil Départemental

Fournisseur	Objet	Montant HT	Montant TTC
Cabinet Belbeoc'h	Honoraires maîtrise d'œuvre	48 436,00 €	58 123,20 €
	Estimation des travaux	444 240,00 €	533 088,00 €
	Total travaux	492 676,00 €	591 211,20 €
	Aménagement intérieur	28 000,00 €	35 000,00 €
	Achat Livres + autres (jeux, CD, DVD,...)	15 000,00 €	18 000,00 €
	Total général	535 676,00 €	644 211,20 €
	Subvention DRAC		118 798,00 €
	Reste à charge pour la commune		525 413,20 €

du Morbihan.

Le Maire émettait l'idée de réaliser le projet en deux tranches mais cette solution est risquée car la commune pourrait être amenée à reverser les subventions à la DRAC si la 2^{ème} tranche n'est pas effectuée.

Mr le Maire a rendez-vous avec les services de la DRAC à la fin du mois de février 2025. Il y aurait peut-être une autre possibilité de subvention. En attendant, le projet est suspendu.

16 - Information départ à la retraite agent technique

L'agent technique de la commune, présent depuis 35ans, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} septembre 2025.

Après le décompte des droits à congés, cet agent arrête ces fonctions aux alentours du 03 avril 2025.

La commune va lancer une campagne de recrutement prochainement. L'offre sera pour une personne ayant des connaissances en espaces verts, idéalement une personne finissant ses études.

Est-ce qu'une personne ayant des connaissances dans le BTP, voirie peut postuler ? Oui, toutes les candidatures seront étudiées.

Il est important que la personne recrutée ait de bonnes relations avec l'agent technique déjà en poste. Est-ce que cet agent sera impliqué dans la procédure de recrutement ? Oui

17 - Information réunion publique

Une réunion publique sera organisée le 04 avril 2025 afin d'informer les administrés du projet de l'entreprise Taranis concernant les mines.

Questions diverses

❖ **Devis installation bordure complexe sportif** : La création de deux pistes d'athlétisme a engendré un problème de sécurité entre cet espace et le city stade. Mr le Maire a demandé un devis à l'entreprise S.E.B.. Celui-ci s'élève à la somme de 2 205,00 € HT.

Hormis Uriell WINCKEL qui ne participe pas à la décision, les conseillers municipaux acceptent le devis et chargent le Maire de procéder à sa signature.

❖ **Devis tableau électrique logement rue Mahé** : Mr le Maire explique que le logement communal situé 1 rue Mahé dispose d'un tableau électrique ancien et vétuste. La commune a reçu un devis pour une remise en conformité d'un montant de 1 537 € HT.

Les conseillers municipaux acceptent le devis et chargent le Maire de procéder à sa signature.

- ❖ **Devis VMC** : Mr le Maire indique aux conseillers municipaux que la VMC d'un des logements communaux ne fonctionne pas. Il convient donc de la changer.
Pour cela, la commune a reçu un devis d'un montant de 453,60 € HT.
Les conseillers municipaux acceptent le devis et chargent le Maire de procéder à sa signature.

- ❖ **Animation soirée contes** : Uriell WINCKEL propose aux conseillers municipaux l'organisation d'une soirée contes le vendredi 28 mars 2025.
Elle a échangé avec les organisateurs qui demandent un tarif de 200 € pour la soirée avec un petit peu de nourritures pour les conteurs.
Mr le Maire lui indique que le conseil municipal donne un accord de principe mais il faut qu'elle en échange avec l'agent en charge de la culture si elle accepte et qu'elles définissent ensemble l'organisation.

- ❖ **Réunion bilan Féerie de Noël** : Christelle QUEMARD fait un point sur la réunion du bilan de la féerie de Noël 2024. 6 personnes étaient présentes à cette réunion.
La date du samedi 29 novembre 2025 a été retenue.
Le démarchage des exposants et les réservations débuteront dans l'été 2025. La commune acceptera un maximum de 20 exposants.
Des entreprises seront contactées pour la création d'un parking aux abords de la salle des sports.
Il serait bien de prévoir un budget spécial pour les décorations de Noël.
Une prochaine réunion est prévue le samedi 21 juin 2025 à 14h00.

La séance est close à 22h15.